EPLEFPA
SAINT JOSEPH
CFPPA

Certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques

RS5655 (date de fin d'enregistrement : 31/12/2026)
Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Objectifs

Le certiphyto atteste de votre aptitude à utiliser, vendre ou acheter des pesticides, aussi appelés produits phytopharmaceutiques ou produits phytosanitaires.

- Herbicides (contre les mauvaises herbes)
- Fongicides (contre les cryptogamiques ou champignons)
- Insecticides (contre les insectes ravageurs)

Une formation certifiante

Un certificat obligatoire pour les professionnels

Le certificat est obligatoire lorsque les pesticides sont utilisés, vendus ou achetés dans un cadre professionnel. Les produits comportant la mention "emploi autorisé dans les jardins" ne nécessitent pas le certiphyto.
Le certiphyto s'obtient en passant un diplôme, une formation ou un test.

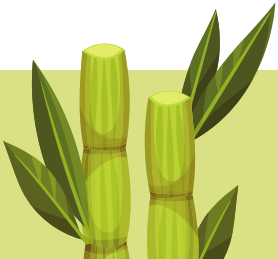

CFPPA

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
RÉVÈLE TON TALENT

Informations pratiques

Durée :
2 jours pour le Primo certificat
1 jour pour un renouvellement

Certificat valide durant 5 ans

Financement Vivea, CPF, OPCO

Nos grands +

- Des formateurs avec une connaissance approfondie du terrain et une grande expérience pratique
- Un accompagnement personnalisé à la certification
- Hébergement et restauration sur place possible

Les 5 types de certificats

- Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Mise en vente, vente et distribution à titre gratuit de produits phytopharmaceutique
- Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise soumise à agrément (DESA)
- Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSA)
- Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie opérateur

CFPPA de Saint-Joseph
02 62 56 10 96
cfppa.st-joseph@educagri.fr

CFAA & CFPPA DE SAINT JOSEPH

CFAA & CFPPA DE SAINT JOSEPH

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

MAJ 07/25